

M. Peters: Je ne suis pas ce genre de socialiste. Les partisans du parti libéral le sont peut-être. Je ne crois pas que nous devions voler les agriculteurs par le truchement du régime fiscal et en instaurant un régime de comptabilité d'exercice qui les oblige à payer de l'impôt sur les denrées qu'ils produisent avant de pouvoir les vendre. De fait, c'est ce que le paragraphe à l'étude va accomplir, sous prétexte d'être juste envers le cultivateur par rapport à d'autres qui ont dû adopter la comptabilité d'exercice.

Le secrétaire parlementaire a demandé de quoi je me plaignais. Monsieur le président, on a élu en Saskatchewan un gouvernement CCF, gouvernement pseudo-socialiste. Une de ses premières réalisations a été d'adopter une loi prévoyant qu'aucune terre ne pourrait être saisie pour défaut de paiement d'impôts. Si la comptabilité d'exercice avait été en vigueur, la loi se serait sûrement appliquée à l'impôt sur le revenu aussi. Aucun véritable socialiste ou socialisant n'approuverait un régime fiscal dont le principal objectif serait de céder le contrôle de la terre au gouvernement. Nous l'achèterions plutôt, nous ferions des concessions, que sais-je encore, mais nous ne la volerions pas en imposant un régime fiscal injuste.

• (4.40 p.m.)

Je ne connais pas toutes les réponses. Je n'ai jamais su comment on établissait un troupeau de base à l'origine ou comment on pouvait le grossir. Les autorités en matière d'impôt sur le revenu ne l'ont pas compris très bien non plus. Je me souviens que mon père en avait discuté avec elles. A un moment donné, il était chargé du service de l'économie au ministère fédéral de l'Agriculture, à Ottawa, à qui il avait été prêté en tant que conseiller en économie par le gouvernement de l'Ontario, et il avait donc une certaine connaissance de la question. Pourtant, il a toujours eu des ennuis avec les fonctionnaires de l'impôt au sujet de cette question complexe du troupeau de base. Il les a renseignés pendant un certain temps et j'ose dire qu'il s'est très bien tiré des discussions. Bien que certains des cultivateurs dans ma région n'aient pas établi un troupeau de base, ils n'étaient pas soumis à la comptabilité d'exercice non plus.

Je me souviens de difficultés que j'ai eues avec le gouvernement de l'Ontario au sujet d'un pensionné aveugle. En marchant dans la rue, un jour, le pensionné a rencontré le représentant du bien-être social. Il lui a dit qu'il venait tout juste de vendre une vache et un veau et, lorsque le représentant lui a demandé combien il avait touché, il a répondu \$275 pour la vache et \$60 pour le veau. Le représentant du bien-être social est alors retourné à son bureau et lui a supprimé sa pension, après avoir envoyé à Toronto un rapport précisant qu'il avait reçu \$260 pour la vache et \$60 pour le veau et que ce montant devait être considéré comme un revenu.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Vous venez de perdre \$15.

M. Peters: Je ne suis pas fort en calcul, mais l'histoire tient toujours.

M. Horner: Il vendait un avoir en capital.

M. Peters: Il m'a été très difficile de persuader le ministre du Bien-être social, à Toronto, que simplement parce que ce pensionné avait touché un montant fort appréciable pour la vache et le veau, ce montant ne représentait pas un bénéfice net. Il avait dû nourrir la vache pendant trois ans, nettoyer l'étable, lui trouver une grange et faire tous les travaux nécessaires pour nourrir la vache, y com-

pris couper du foin et semer du grain. J'ai expliqué que le veau se trouvait à être un sous-produit des énergies qu'il avait dépensées et que, si le cultivateur réalisait un bénéfice net de \$20 ou \$30, il pouvait en être content. Après des entretiens téléphoniques prolongés, le ministre du Bien-être social a finalement admis que le montant reçu ne constituait pas un profit, mais qu'il équivalait à un salaire tiré d'un emploi dans une usine. Plusieurs éléments ont contribué à la production d'une vache et d'un veau et seule une fraction du paiement constituait un bénéfice.

Il en est de même du revenu d'exercice. Comment, après tout, le cultivateur sera-t-il à même de se montrer juste envers le fisc et envers lui-même? Je suis certain que le ministre des Finances comprend le problème. Les riches agriculteurs de Kingston ont certainement dû le consulter lorsqu'il était comptable et lui demander de tenir leurs livres. Je suppose qu'avec les renseignements limités qu'ils lui fournissaient, il lui était difficile de dresser, comme il le fallait, leur comptabilité.

Les agriculteurs n'ont pas eu, après tout, une formation comptable. Leurs livres sont mal tenus. Toutes les fois qu'un animal est vendu, ils en déposent l'argent à la banque et effectuent les paiements qu'ils doivent. A la fin de l'année, ils savent s'ils ont réalisé un bénéfice et ils adressent à la Division de l'impôt sur le revenu les renseignements qu'ils jugent satisfaisants. La plupart des agriculteurs ne paient pas des impôts élevés puisque leur revenu en fin d'année est insignifiant.

Les dispositions du projet de loi contraindront les agriculteurs à recourir à l'aide de techniciens. Le ministre se propose-t-il d'admettre les chiffres de Farm-Can ou bien acceptera-t-il exclusivement ceux du ministère de l'Agriculture? Je constate que le conseiller du ministre ne semble pas savoir de quoi il s'agit. Le gouvernement a essayé d'instaurer un système uniforme de comptabilité et il a demandé aux cultivateurs de lui adresser mensuellement leurs factures et leurs reçus pour qu'il puisse calculer leur revenu. Ce système tout à fait différent permet de calculer les profits et pertes mais non pas le revenu d'exercice. Le gouvernement de l'Ontario est en train d'appliquer ce système à la Faculté d'agriculture de Guelph parce qu'il se rend compte que les cultivateurs ignorent s'ils réalisent un bénéfice ou non.

Je me rappelle avoir discuté avec un agriculteur qui avait un troupeau de porcs. Il m'a dit que le prix des provendes avait augmenté, que le marché avait fluctué et qu'il prévoyait une perte de \$10 par porc. Je lui ai demandé la raison pour laquelle il n'avait pas martelé ses bêtes dans leur porcherie avant qu'elles ne lui coûtent \$10 par tête; il m'a regardé comme si j'étais fou. Il n'était pas certain, même après avoir vendu son troupeau, d'avoir perdu ou gagné \$10. Il ne s'agit pas autant de tricherie de la part des agriculteurs que du fait qu'ils ignorent leur situation financière. C'est pourquoi ils ont besoin d'une aide technique pour tenir leur comptabilité. Le gouvernement pourra ainsi percevoir les impôts appropriés. Si les cultivateurs sont très généreux envers le gouvernement, ils se ruinent. D'un autre côté, le ministre des Finances réclame de l'argent à cor et à cri. Voilà pourquoi les cultivateurs méritent une attention spéciale.

Je ne parle pas des cultivateurs industrialisés, ni des entreprises agricoles intégrées verticalement. Je veux parler de la majorité de ceux qui exploitent une ferme avec leurs familles, qui désirent la transmettre à leurs fils restés à la ferme au lieu de poursuivre leurs études ou de se trouver un emploi rémunérateur dans l'industrie.